

***Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 13 décembre prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.***

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE DE L'ANNÉE 2017 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture d'un document résumant les modalités régissant l'élection du préfet.

**2.1 Rapport du secrétaire d'élection:**

**2.1.1 Président d'élection**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale*, madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de présidente d'élection.

**2.1.2 Secrétaire d'élection**

Monsieur Serge Dupont, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

**2.1.3 Distribution des bulletins de vote**

La présidente d'élection distribue les bulletins de vote à chacun des membres du Conseil.

**2.1.4 Vote**

Il est procédé au scrutin secret tel que prévu par la loi. Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Si un des maires obtient la majorité absolue des voix, il est élu préfet.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

La présidente d'élection invite les maires à aller voter à l'endroit prévu à cet effet.

**Dépouillement du vote:**

La présidente et le secrétaire d'élection procèdent au dépouillement du vote devant les maires et le public présent.

**Résultat du vote:**

Monsieur Jean-Marie Laplante obtient neuf (9) votes.

**2.1.5 Proclamation du maire élu à titre de préfet et assermentation**

La présidente d'élection proclame élue la personne qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qui sont attribuées aux membres du conseil selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La présidente d'élection proclame donc élu monsieur Jean-Marie Laplante au poste de préfet de la MRC d'Acton.

Monsieur Jean-Marie Laplante est assermenté (affirmation solennelle) par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Rapport d'élection signé à Acton Vale, ce 1<sup>er</sup> décembre 2017.**

**Serge Dupont,  
Secrétaire d'élection.**

**Monsieur Jean-Marie Laplante prend et assume à partir de ce moment la présidence de l'assemblée.**

**Monsieur Laplante remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée à son égard.**

**3. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT  
(ART. 198 L.A.U.)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière explique tout d'abord que la nomination du préfet suppléant se distingue de la nomination du préfet par le fait qu'elle se fait par résolution tandis que le processus de nomination du préfet est fait par mode d'élection.

2017-233

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
que monsieur Éric Charbonneau soit nommé préfet suppléant pour un  
terme de deux ans

**Votent en faveur de la proposition:**

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton.

**(5 voix représentant une population de 10 306 habitants)**

**Votent contre la proposition:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

**(3 voix représentant une population de 3 843 habitants)**

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ (Majorité des voix et majorité de la population attribuée aux représentants qui ont voté en faveur de la proposition).**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-234

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants:

**Au point varia:**

- a) Motion de félicitations à Madame Danielle Goyette
- b) Corporation de développement de la rivière Noire

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017**

2017-235

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

**6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**7. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS  
(ART. 129 C.M.)**

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2017-236

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués:

**Membres**

M. Jean-Marie Laplante  
M. Jean-Marc Ménard  
M. Guy Bond

**Substituts**

M. Stéphane Beauchemin  
M. Éric Charbonneau  
M. Guy Lapointe

**8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS  
DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS  
ORGANISMES**

**Représentants(es) aux comités de la MRC**

2017-237

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC:

<b>Représentants aux comités de la MRC</b>	
<b>Comité</b>	<b>Maires</b>
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité Cours d'eau	M. Jean-Marie Laplante M. Boniface Dalle-Vedove M. Pierre Laflamme M. Guy Lapointe
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité de développement	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Lapointe M. Éric Charbonneau M. Boniface Dalle-Vedove
Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Guy Bond M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Piste cyclable	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond
Comité – Bail SQI	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Éric Charbonneau M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Carrières et sablières	M. Stéphane Beauchemin M. Jean-Marc Ménard ...+ le cas échéant, tous les maires concernés (substitut à ces deux membres: M. Guy Bond)

**Représentants(es) de la MRC aux organismes**

2017-238

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des  
représentants de la MRC au sein de certains organismes:

<b>Représentants de la MRC aux organismes</b>	
<b>Organisme</b>	
Omnibus région d'Acton	M. Stéphane Beauchemin
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Jean-Marie Laplante M. Vincent Cordeau
Organisme de bassin versant (OBV) Yamaska	M. Pierre Laflamme
Comité directeur RAME de l'OBV Yamaska	M. Jean-Marie Laplante Mme Chantal Lavigne
Comité technique RAME de l'OBV Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Table 0-5 ans	M. Guy Lapointe
Association Forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard
Jeunes en Santé	M. Serge Dupont
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne

**9. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES**

2017-239

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préfet, monsieur Jean-Marie Laplante soit autorisé à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au préfet suppléant, monsieur Éric Charbonneau;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantal Lavigne soit autorisée à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au directeur général adjoint, monsieur Serge Dupont.

**10. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

**11. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2017-240

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	150 668,78 \$
Comptes à payer	77 320,01 \$
Salaires et contributions de l'employeur	103 885,42 \$
<b>Total:</b>	<b>331 874,21 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	5 753,90 \$
Comptes à payer	7 905,63 \$
<b>Total:</b>	<b>13 659,53 \$</b>

**12. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

**PARTIE #1:**

2017-241

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Fonctionnement de la MRC	889 360 \$
Service d'immatriculation automobile	126 016 \$
Poste de la Sûreté du Québec	89 950 \$
Cours d'eau	106 185 \$
Aménagement et urbanisme	127 220 \$
Développement économique et local	875 020 \$
Programmes de la SHQ	130 000 \$
Fonds régional – Carrières et sablières	375 000 \$
Transport de personnes	212 500 \$
Sécurité incendie	7 045 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 1:</b>	<b>2 938 296 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**PARTIE #2:**

2017-242 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire d'Acton, de Saint-Théodore d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Service régional d'inspection en bâtiments	116 413 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 2:</b>	<b>116 413 \$</b>

**PARTIE #4:**

2017-243 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Responsabilités du Code	2 500 \$
Accès régional aux loisirs	57 054 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 4:</b>	<b>59 554 \$</b>

**PARTIE #8:**

2017-244 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité Incendie - Prévention	57 135 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 8:</b>	<b>57 135 \$</b>

**AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS**

Les prévisions budgétaires 2018 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

**PARTIE #1:**

2017-245 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget:

<b>PARTIE # 1</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS</b>
Fonctionnement de la MRC	60 000 \$
Service d'immatriculation automobile	32 316 \$
Poste de la Sûreté du Québec	4 826 \$
Aménagement et urbanisme	10 000 \$
Développement économique et local	10 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 1:</b>	<b>127 142 \$</b>

**PARTIE #2:**

2017-246 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget:

<b>PARTIE # 2</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	10 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 2:</b>	<b>10 000 \$</b>

**PARTIE #8:**

2017-247 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #8 du budget:

<b>PARTIE # 8</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Sécurité incendie - Prévention	5 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE # 8:</b>	<b>5 000 \$</b>



### 13. COURS D'EAU

#### a) Branche 2 du cours d'eau Archambeault – Entretien – Sainte-Christine – Retrait de la demande d'intervention

**ATTENDU QUE** le Conseil avait mandaté la firme *ALPG consultants Inc.* pour préparer les études techniques relatives à la demande d'intervention dans la Branche 2 du cours d'eau Archambault;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Christine demande à la MRC d'Acton de ne plus donner suite au dossier d'entretien de la Branche 2 du cours d'eau Archambault puisque le demandeur a retiré sa demande conséquemment au changement de son plan de culture pour l'année 2018;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-248

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin aux procédures entreprises dans ce dossier et d'en aviser *ALPG consultants Inc.*

#### b) Fins de garantie

##### b.1 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Acton Vale

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2016 dans la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction du demandeur et d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-249

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Excavation A.R. Valois Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

##### b.2 Cours d'eau Paul-Decelles – Saint-Théodore-d'Acton

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2016 dans le cours d'eau Paul-Decelles est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-250

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard excavation Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

### **b.3 Cours d'eau Picard n° 2 – Saint-Théodore-d'Acton**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2016 dans le cours d'eau Picard n° 2 est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-251

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard excavation Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

### **b.4 Branche 9 de la rivière Scibouette – Saint-Nazaire-d'Acton**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2016 dans la Branche 9 de la rivière Scibouette est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-252

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Béton Laurier Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

## **c) Acceptations partielles**

### **c.1 Cours d'eau Picard #2 – Extension des travaux et travaux correctifs – Saint-Théodore-d'Acton**

**ATTENDU QUE** la MRC a autorisé une extension des travaux et des travaux correctifs dans le cours d'eau Picard n° 2 en mai 2017;

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavation et d'empierrement sont complétés;

**ATTENDU QU'**il reste des travaux relatifs à la disposition des déblais, prévus pour l'automne 2017;

**ATTENDU QU'ALPG consultants Inc.** recommande le paiement de la facture tout en retenant un montant équivalent à 10% du montant de la facture;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-253

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard excavation Inc.* la somme de 4 444.30 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 1 000 \$, soit le montant minimal prévu au devis.

**Monsieur Stéphane Beauchemin se retire des délibérations pour les deux points suivants.**

**c.2 Cours d'eau Despault – Entretien – Upton et Acton Vale**

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavation et d'empierrement dans le cours Despault et ses branches 1 à 3 sont complétés;

**ATTENDU QU'il** reste des travaux relatifs à la disposition des déblais, prévus pour l'automne 2017;

**ATTENDU QU'un** manque de communication entre l'entrepreneur et son gestionnaire de chantier a occasionné des visites de surveillance inutiles provoquant une surcharge de surveillance des travaux;

**ATTENDU QU'ALPG consultants Inc.** soulève cette problématique dans son rapport des travaux daté du 10 octobre 2017 et estime cette surcharge à 600\$, taxes en sus, temps et kilométrage inclus;

**ATTENDU QUE** l'article 6.1 *Travaux défectueux* du cahier 1B *Clauses administratives* du cahier des charges prévoit que l'entrepreneur doit assumer tous les frais de surveillance encourus par les travaux défectueux et que ces frais sont retranchés du montant facturé pour les travaux;

**ATTENDU QU'ALPG consultants Inc.** recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10% du montant total des factures;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-254

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retrancher un montant de 600\$, plus taxes, du montant total des factures et de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 42 203,38 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 4 765,91 \$, soit 10% du montant total des factures.

**c.3 Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr – Entretien – Acton Vale**

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavation et d'empierrement dans les Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr sont complétés;

**ATTENDU QU'**il reste des travaux relatifs à la disposition des déblais, prévus pour l'automne 2017;

**ATTENDU QU'***ALPG consultants Inc.* recommande le paiement de la facture tout en retenant un montant équivalent à 10% du montant de la facture;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-255 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 17 339,93 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 1 926,66 \$, soit 10% du montant de la facture.

**Monsieur Stéphane Beauchemin reprend son siège à la table du Conseil.**

**d) Cours d'eau Beauregard – Béthanie – Suivi de dossier**

**ATTENDU QU'**à la demande de la municipalité de Béthanie, le Conseil de la MRC d'Acton avait suspendu la demande d'intervention de *Ferme JNPM 2015* en mai dernier;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Béthanie a supervisé des travaux de nettoyage du cours d'eau et d'enlèvement d'obstructions qui ont permis de répondre aux attentes initiales du demandeur;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Béthanie demande à la MRC d'Acton de ne pas donner suite à la demande d'intervention initiale de *Ferme JNPM 2015* et de fermer ce dossier;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-256 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin aux procédures entreprises dans ce dossier et d'en aviser *ALPG consultants Inc.*

## 14. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-468 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON – PRÉAVIS DE CONFORMITÉ POUR LA CPTAQ

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton requiert de la MRC un avis sur son projet de règlement numéro 610-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 en vertu de l'article 58.5 de la LPTAA;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du projet de règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf.: Résolution CCA-17-10);

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce projet de règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et des dispositions du règlement de contrôle intérimaire;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-257

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton que la modification prévue à son projet de règlement numéro 610-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire.

#### b) **Politique sur la tarification des services en urbanisme et en géomatique de la MRC d'Acton**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton offre des services en urbanisme et en géomatique aux municipalités locales de son territoire;

**ATTENDU QUE** les services offerts, ainsi que la tarification qui s'y rattache, ont été établis dans deux politiques distinctes datant respectivement de 1995 et 2000;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'actualiser lesdites politiques;

**ATTENDU QU'**un projet de politique mettant à jour et remplaçant lesdites politiques a été présenté aux membres du conseil;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-258

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique sur la tarification des services en urbanisme et en géomatique de la MRC d'Acton, telle que déposée séance tenante.

**c) Identification des territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM) – Demande de prolongation de la période de suspension temporaire**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), par la résolution numéro 2017-103, de suspendre temporairement l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains visés par les futurs territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM);

**ATTENDU QUE** la demande a été traitée par le MERN et que la suspension a pris effet le 29 mai 2017 pour une période de 6 mois;

**ATTENDU QUE** l'exercice d'identification et de délimitation des TIAM est pratiquement complété, mais qu'aucune consultation n'a eu lieu et qu'aucune procédure légale de modification n'a encore été entreprise;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander une prolongation de la période de suspension temporaire afin de poursuivre le travail de rédaction d'un projet de règlement conforme aux orientations gouvernementales et des documents justificatifs qui sont exigibles par celles-ci;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-259

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) une prolongation d'au moins six (6) mois de la période de suspension temporaire devant expirer le 29 novembre 2017.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de développement des territoires (FDT)**

**a.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier 1033-FSE-2017-12 – Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie (PECEM)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises, volet *collectif*, déposée par le *Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie (PECEM)*;

**ATTENDU QUE** le comité d'investissement commun (CIC) recommande de ne pas accorder d'aide financière pour ce projet;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-260 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accorder d'aide financière au Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie (PECEM).

**a.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC) – FIC 2017-81 – PARA**

b) **ATTENDU** la demande au fonds d'initiatives culturelles déposée par l'organisme les *Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA)* pour l'organisation d'un *Spectacle-conférence de Koriass*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-261 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Spectacle-conférence de Koriass</i>	FIC 2017-81	2 053,30 \$	1 500 \$	1 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds d'initiatives culturelles (FIC)*, selon les termes indiqués aux protocoles d'entente à signer avec le promoteur les PARA;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c) Volet culturel – Accès Culture 2017-2018 – Contrat avec les Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA)**

2017-262 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 3 328,14 \$ avec les Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour réaliser l'activité *Les mots s'animent* dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**15. OMNIBUS RÉGION D'ACTON**

**a) Acceptation de la MRC d'agir à titre de mandataire pour le Transport adapté**

2017-263 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton accepte d'agir à titre de mandataire et servir de porte-parole auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2018.

**b) Nomination d'un officier délégué aux admissions au transport adapté**

2017-264 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de madame Carine Wittig à titre d'officier délégué au comité d'admissibilité au transport adapté pour le territoire de la MRC d'Acton et de nommer madame Monia Messier à titre de substitut.

**c) Transport collectif en milieu rural**

2017-265 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De procéder à une demande d'aide gouvernementale, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour poursuivre la livraison du transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC d'Acton;
2. De confirmer la participation financière de la MRC d'Acton d'un montant de 20 000 \$, pris à même les sommes prévues pour ce service au budget 2018;
3. D'approuver les prévisions budgétaires 2018 de Omnibus Région d'Acton telles que présentées;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à la demande d'aide financière auprès du MTMDET et tout rapport requis de ce ministère.

**16. ASSURANCES MMQ – MODIFICATION DES MONTANTS D'ASSURANCES**

2017-266 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer à la Mutuelle des Municipalités du Québec que la MRC souhaite ajuster le montant d'assurance pour le bâtiment situé au 1035 et 1037 Beaugrand à Acton Vale, à la valeur (1 760 000 \$) apparaissant au rapport d'évaluation à des fins d'assurances fourni par les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. en tenant compte que cette expertise ne tient pas compte des frais de démolition et de déblaiement à la suite d'un sinistre;
2. Que la date de prise d'effet de cette modification soit le 26 octobre 2017;
3. De réduire ou de supprimer certains montants d'assurances de la liste des biens divers telle que déposée par madame Chantal Lavigne.



**17. PITNEY BOWES – CONTRAT DE LOCATION-BAIL**

2017-267

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de location-bail d'une durée de 60 mois avec Pitney Bowes pour la location d'une timbreuse au coût mensuel de 65.38 \$.

**18. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2018**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2017-268

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 17 janvier	3 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 février	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 mars	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 11 avril	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 mai	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 juin	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 août	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 septembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 10 octobre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 28 novembre (adoption du budget)	4 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 décembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois

**19. RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU QUE** monsieur Félix Turbide est entré en poste le 9 janvier 2017 à titre de conseiller en développement;

**ATTENDU QUE** monsieur Turbide n'a pas atteint les objectifs de qualité établis pour ce poste;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-269

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'emploi de monsieur Félix Turbide le 23 novembre 2017.

## **20. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

### **Comité consultatif agricole (CCA) - Remplacement de M. André Fafard**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC nomme les membres de son comité consultatif agricole (CCA), conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement numéro 2007-07 régissant le comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, le mandat des membres est fixé à deux ans et est renouvelable par résolution du conseil de la MRC;

**ATTENDU QUE** le mandat de monsieur André Fafard au siège n° 4, attribué à un membre du conseil de la MRC, vient à échéance le 14 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** le mandat de monsieur Fafard comme maire de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton est complété, ce qui le rend inapte à siéger comme membre du conseil au sein du CCA;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 11 du règlement, lorsqu'un membre devient inapte à siéger, le conseil peut nommer une autre personne pour terminer son mandat;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2017-270

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Pierre Laflamme, maire de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, au siège n° 4 du comité consultatif agricole de la MRC d'Acton afin de compléter le mandat de deux ans de monsieur André Fafard devant se terminer le 14 décembre 2018.

## **21. SOIRÉE DES FÊTES**

2017-271

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires pour l'organisation de la soirée des Fêtes des élus et des employés(es) de la MRC.

## **22. CORRESPONDANCE**

### **a) Centre de Bénévolat d'Acton Vale**

**ATTENDU** la récente demande adressée à la MRC d'Acton par le Centre de Bénévolat d'Acton Vale sollicitant une aide financière de 1 500 \$ pour permettre l'impression de plus de 6 000 bottins afin de faire connaître les différentes ressources offertes à la population;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil auraient souhaité obtenir davantage d'informations sur le contenu des bottins;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-272 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le Centre de  
Bénévolat d'Acton Vale que le conseil est favorable à consentir une aide  
financière de 1 500 \$ conditionnellement au dépôt d'une ébauche du  
produit.

**b) Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)**

2017-273 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'octroi d'une  
aide financière de 15 000 \$ pour l'année 2018, laquelle aide est assujettie  
aux conditions suivantes:

1. Le versement de l'aide financière consentie est conditionnel à la participation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) d'une somme au moins équivalente à celle de la MRC d'Acton et de la municipalité d'Upton;
2. Le TDC devra aussi déposer à la MRC d'Acton ses états financiers de l'année 2017, lorsque ceux-ci seront disponibles.

**23. VARIA**

**a) Motion de félicitations à madame Danielle Goyette**

2017-274 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la MRC  
adresse ses plus sincères félicitations à madame Danielle Goyette pour son  
extraordinaire parcours en tant que l'une des plus grandes joueuses de  
hockey féminin et tout particulièrement pour avoir récemment été intronisée  
au Temple de la renommée du hockey.

**b) Corporation de développement de la rivière Noire**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton, par sa résolution n° 2016-305, a conclu  
une entente avec la Corporation de développement de la rivière Noire  
(CDRN), pour l'année 2017, sous la forme de partenariat;

**ATTENDU QUE** ladite entente de partenariat prévoyait le versement d'une  
somme de 15 000 \$ en échange d'une banque d'heures en services-  
conseils;

**ATTENDU QUE** la banque d'heures aura servi à réaliser la phase 1 du  
projet «Pérennité des travaux d'entretien de cours d'eau»;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont convenu d'inclure au budget  
2018 une dépense de 15 000 \$ afin de poursuivre le partenariat avec  
l'organisme;

**CONSÉQUEMMENT,**

2017-275

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De poursuivre le partenariat avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) pour l'année 2018 en versant une somme de 15 000 \$ en échange d'une banque d'heures de services-conseils;
2. De verser cette aide en deux paiements égaux, soit un premier en début d'année et un deuxième à la mi-juin.

**24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-276

Il est proposé par M. Guy bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h45.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale,  
et secrétaire-trésorière.**